



III COMITE MIXTE DE SUIVI (CMS) DU POC ITALIE TUNISIE 2014-2020

NOVOTEL

**Avenue Mohamed V 1002 Tunis,
18-19 Octobre 2017**

DECISIONS PRISES

Composition des intervenants :

Délégation Tunisienne

Autorité Nationale (AN) - Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) - UGPO des Programmes de coopération Transfrontalière :

M. Fethi BEN MOMOUN

Mme Lamia SANDID

Mme Samira RAFRASI

Ministère des Affaires locales et de l'environnement :

M. Dhia CLIQUI

Délégation Italienne Autorité Nationale (AN) – Ministère des Affaires Étrangères et le la Coopération Internationale (MAECI)

M Jacopo MARTINO

Agenzia per la Coesione Territoriale

M. Paolo GALLETTA

Regione Siciliana

M. Bartolo VIENNA

Autorité de Gestion – Région Sicilienne :

M. Gianpaolo SIMONE

M. Vincenzo PETRUSO

Secrétariat Technique Conjoint :

M. Rosario SAPIENZA

Mme Laura ZIMBARDO

DG NEAR :

Mme Anna REPULLO GRAU

Délégation de l'Union Européenne en Tunisie (DEU) :

M. Alberto CORTEZON GOMEZ

Assistance technique pour la mise en œuvre et la gestion des Programme IEV CT (TESIM) :

M. Rafik HALOUANI

L'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT)

M. Elborni SALHI

Mme Lamia ESSEGHAIER

Mme Faouzia BEN DHAOU CHEBBI

Dans la réunion du CMS le 18 et 19 Octobre 2017, les sujets suivants ont été abordés :

1. Paquet de candidature pour le premier appel pour les projets standard du PO ENI 2014-2020 : présentation, discussion et approbation ;
2. Convention ATCT, AG e AN pour la constitution de l'antenne du STC à Tunis : Discussion et approbation de la convention et son annexe ;
3. Rapport "Mesurer les valeurs de baseline des indicateurs de résultat au niveau du programme avec une approche qualitative" : discussion et approbation ;
4. Activités de communication et animation territoriale liées au premier appel : discussion et approbation des rencontres prévus ;
5. Autres

Pour chaque sujet, ici dessous les principales décisions prises :

1. Paquet de candidature pour le premier appel pour les projets standard du PO ENI 2014-2020

- a) On confirme la nécessité de **lancer le premier appel à proposition du PO Italie-Tunisie 2014-2020 à travers la présentation papier et le chargement (*upload*) des documents sur la plateforme en ligne** pour faciliter la phase administrative et d'évaluation.
- b) L'AG confirme qu'une **procédure d'adaptation du système informatique est en place pour réduire l'utilisation du support papier** et permettre la soumission en ligne de demandes de candidature complètes dans la deuxième phase de cet appel. L'AG se réserve d'informer le CMS sur l'évolution de cette procédure.
- c) Le **CMS approuve le paquet de candidature avec les modifications** comme suggéré dans la version proposée aux membres du CMS par l'AG et avec les modifications ultérieures discutés et approuvés pendant la réunion dans les paragraphes suivants :
 - 2.4 « Financier de l'UE aux projets et cofinancement » ;
 - 2.6 « Communication et visibilité »
 - 3.1.2 « Déclaration du Demandeur »
 - 3.1.3 « Les Lettres d'intention des Partenaires »
 - 4.2 « Dimension financière des projets » (ce titre a été reformulé en «Cofinancement des projets»)
 - 5.2 « Rôle et fonctions de la CMS et du CSP dans la procession de l'évaluation »

- 5.3.2 « 2ème étape : L'évaluation de la Note Succincte par le CSP et du CMS en ce qui concernent a) le critère 1.3 « Dessin : Qualité de la conception du projet [Solidité, et d'intervention cohérence de la logique du projet] », les critères b) 2.1 «Innovation» et c) 2.2 «La valeur ajoutée par rapport aux principes horizontaux»
 - 5.4.2 – Évaluation de la Proposition Complète par le CSP et décision du CMS en ce qui concerne le critère 1.4, « Dessin : Qualité de la conception du projet [solidité, et cohérence de la logique d'intervention du projet] », le critère 2.2 « La valeur ajoutée par rapport aux principes horizontaux », 2.4 « Durabilité » et 3.6 « Monitoring »
- d) Afin d'harmoniser le document, suite à la décision d'éliminer dans le chapitre 3 la figure répété au chapitre 5, **le chapitre 3 qui prévues les procédures de soumission est inséré après le chapitre 4** qui adresse les Critères d'Admissibilité.
- e) En ce qui concerne la **langue pour la soumission de la candidature**, au Paragraphe 2.7 « Utilisation des langues », selon le POC, le CMS confirme que les demandes doivent être présentées uniquement en langue français mais que les demandes de clarification ou de la profondeur peuvent également être proposées en arabe ou en italien.
- f) Au paragraphe 5.7, le CMS décide d'**intégrer le calendrier** avec une mention des étapes du processus de sélection et évaluation et du nombre progressif.

2. Convention ATCT, AG e AN pour la constitution de l'antenne du STC à Tunis

Le CMS partage la proposition du MDICI de confier la gestion du budget de l'Antenne à l'ATCT. La Convention entre l'ATCT, l'AG et l'AN pour la constitution de l'antenne STC à Tunis a été lu et les dernières modifications discutées et consolidées dans le CMS. **Les membres du CMS et l'ATCT approuvent la Convention et son contenu.**

L'AG et l'ATCT se réservent la définition des détails de l'annexe à la Convention régissant la validation financière des dépenses. Ce dernier document sera défini, mise à point et approuvée par l'AG et l'ATCT avant la signature des contrats de l'ATCT avec les experts.

3. Rapport “Mesurer les valeurs de baseline des indicateurs de résultat au niveau du programme avec une approche qualitative” :

Après l'introduction à l'objectif, l'approche et à la méthodologie utilisés pour rédiger le susdit Rapport et après une discussion approfondie, **les membres votants du CMS approuvent le rapport** et donnent à l'AG leur autorisation à le soumettre à la DG NEAR.

La représentante de la DG NEAR souligne qu'il serait souhaitable d'envoyer le document avec quelques mineurs intégrations, en particulier visant à clarifier le lien entre le système de suivi et d'évaluation des projets et le système de suivi et d'évaluation de l'ensemble du Programme.

Les membres du CMS ont donc mandaté l'AG pour **apporter des modifications mineures** au document afin a) de mentionner avec un tableau les activités prévues pour l'avenir, b) de préciser davantage le panel d'experts impliqués, c) de mieux clarifier le lien entre les indicateurs du programme et les indicateurs de projet, d) de changer la diction « baseline » avec la diction «valeurs de référence».

Après la présentation du rapport à la DG NEAR, la CMS reste en tout cas ouvert et disponible à suivre les éventuels recommandations et requêtes d'intégration de la Commission afin de renforcer ce document complémentaire au Plan de suivi et d'évaluation du POC.

4. Activités de communication et animation territoriale liées au premier appel

Suite à une discussion sur les besoins et les opportunités d'exposition publique du Programme liés à la présentation et à l'explication des caractéristiques du premier appel à candidature, le CMS décide comme suit :

- a) L'AG, avec le soutien du STC, est responsable d'organiser **quatre événements de introduction à l'appel (Info Day)**, dont deux en Tunisie, probablement à Tunis et Sousse, et deux en Sicile, probablement à Palermo et Catane ;
- b) Les **événements auront lieu dans le mois de Novembre**, en Tunisie dans la semaine du 13 au 17, et en Sicile dans la semaine du 20 au 24 ;
- c) Les **événements auront la double finalité** d'informer sur les contenus de l'appel les candidats aspirant à soumettre des candidatures, ainsi que les introduire et orienter à la préparation des propositions de projets et de faciliter la composition du partenariat.

Pendant la réunion, le CMS reconnaît également la disponibilité de TESIM pour organiser **deux ultérieures sessions de formation pour les candidats à soumettre des projets**. Les villes dans lesquelles organiser ces événements pourront être Sfax et Tunis. Ces formations suivront les réunions organisées par l'AG, et auront lieu probablement dans la semaine du 4 au 8 décembre.

5. Autres

Le MAECI, avec le soutien de l'Agenzia per la Coesione Territoriale, soulève la nécessité de **sensibiliser sur l'apport stratégique du Programme Italie-Tunisie** dans la Région méditerranéenne. À cette fin, après un échange d'opinions, le CMS explicite la nécessité de :

- a) Utiliser toutes les occasions de visibilité du Programme pour atteindre à un public plus large de personnes, à la fois initiés à la coopération transfrontalière ou simplement un public plus générique ;
- b) Dès que possible, engager des consultations pour jeter les bases de la troisième édition du Programme pour la période de programmation 2021-2027, vivement recommandé par les deux Autorités nationales du Programme.

En ce qui concerne la **constitution du Comité de Sélection des Projets (CSP)**, après une discussion agile, le CMS partage et approuve la décision suivante :

- c) Nommer trois électeurs votants par pays au sein du CSP chargé de l'évaluation des projets soumis dans le premier appel à candidature.